



**Département des Yvelines
République Française**

COMMUNE DE GUERVILLE 78930

Hôtel de Ville – 4 place de la Mairie – 78930 GUERVILLE
Téléphone : 01.30.42.69.42 – Télécopie : 01.30.42.33.11 – courriel : mairie.guerville@wanadoo.fr

CM N° 2019-03

Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE

**COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI VINGT MAI DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 04 AVRIL à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Evelyne PLACET – Maire

Date de Convocation
15 mai 2019

Etaient présents : M. BARRIER Marc, Mme BOIVENT Evelyne, M. BOULLAND Michel, M. BOULOT François, M. BURST Daniel, M. DUMONTEIL Thierry, Mme DUPUIS Joëlle, M. HARDY Michel, Mme PIVAIN Joséphine, Mme PLACET Evelyne, Mme PLACET Jocelyne, Mme RIBAUT Sylvie et M. VERNIER Jean.

Date d’Affichage
15 mai 2019

Nombre de Conseillers Formant la majorité des membres en exercice

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Absents : Mme CORBONNOIS Nathalie, Mme JOURDAIN Lydie et Mme RICHARD Valérie.

Pouvoirs : Mme CARREE Corinne a donné pouvoir à Mme PLACET Evelyne.
M. COMPAROT Alain a donné pouvoir à M. BURST Daniel.
M. MOREAU Bernard a donné pouvoir à M. HARDY Michel.

A été désigné secrétaire de séance : M. DUMONTEIL Thierry.

L'Ordre du jour de cette séance est le suivant :

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2019.

1. Vote des tarifs des exposants pour la brocante du 02 juin 2019.
2. Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat de collections pour la bibliothèque.
3. Adhésion à l'association « Les 400 coups ».
4. Autorisation au Maire à renouveler la convention de partenariat avec Blues sur Seine pour l'édition 2019 du Festival Blues sur Seine.
5. Tirage au sort des Jurés d'assises 2020.
6. Informations et Questions diverses.

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 Avril 2019

Avant de procéder à l'adoption du dernier compte-rendu, Madame le Maire demande s'il y a des remarques ou corrections à apporter au document transmis. Monsieur DUMONTEIL indique qu'il y a une erreur sur la numérotation du Conseil Municipal (et donc des délibérations) car il est mentionné 2019 – 04 au lieu de 2019 – 02 puisqu'il s'agissait du 2^{ème} Conseil Municipal de l'année. De même, il mentionne une erreur sur le secrétaire de séance car son nom est mentionné alors qu'il était absent. La secrétaire de séance était Madame DUPUIS Joëlle.

Aucune autre remarque n'étant portée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2019-03- 001 – VOTE DES TARIFS DES EXPOSANTS POUR LA BROCANTE DU 02 JUIN 2019

Madame le Maire fait un point sur la Brocante qui sera organisée le 02 juin prochain au niveau de la rue de la partie de la Lombardie, la rue des Rubeilles et la rue Saint Martin. Madame le Maire précise que cette localisation pourra être modifiée suivant les réservations reçues. Cette localisation a été arrêtée avec la gendarmerie, notamment en raison du plan Vigipirate toujours en cours. Monsieur BURST demande qu'il soit réalisé un fléchage à partir du bas de

la rue Pierre Curie pour indiquer la brocante via la rue des Tilleuls et ainsi éviter que toutes les voitures aillent vers le centre de Guerville.

Madame le Maire rappelle que suite à la dissolution de l'association MPT, la Brocante n'a pu être organisée en 2018. Or, cet évènement était devenu une tradition dans la vie guervilloise et de nombreuses personnes ont regretté sa disparition. C'est pour répondre à cette demande que la municipalité a décidé de renouveler cette manifestation. Pour ce faire, il a été décidé de l'organiser le 02 juin prochain, en partenariat avec les associations guervilloises qui ont accepté d'y participer.

Dans le cadre de cette organisation, il convient de fixer le tarif des exposants à cette brocante, étant entendu que celle-ci est réservée aux exposants non professionnels.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir les tarifs applicables aux exposants présents sur cette manifestation,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- **1 voix CONTRE** : M. VERNIER Jean.

- **15 voix POUR** : M. BARRIER Marc, Mme BOIVENT Eveline, M. BOULLAND Michel, M. BOULOT François, M. BURST Daniel + pouvoir de M. COMPAROT Alain, M. DUMONTEIL Thierry, Mme DUPUIS Joëlle, M. HARDY Michel + pouvoir de M. MOREAU Bernard, Mme PIVAIN Joséphine, Mme PLACET Evelyne + pouvoir de Mme CARREE Corinne, Mme PLACET Jocelyne et Mme RIBAUT Sylvie.

- **● Abstention**

FIXE les tarifs des exposants à la Brocante du 02 juin 2019 comme suit :

- 10 €/2 mètres linéaires pour les exposants guervillois.
- 14 €/2 mètres linéaires pour les exposants extra-muros.

PRECISE que les sommes perçues seront encaissées sur la régie de recettes « Animations festives et services aux usagers ».

N° 2019-03- 002 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'ACHAT DE COLLECTIONS POUR LA BIBLIOTHEQUE
--

Madame le Maire explique que suite à l'agrandissement de la bibliothèque, il est possible d'obtenir des aides pour l'achat de nouvelles collections. Le taux de subvention peut varier de 20 à 80 % et selon la décision obtenue, les achats pourront être adaptés.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Guerville a réalisé des travaux de réaménagement et d'extension de la bibliothèque municipale et a acquis du mobilier et des outils informatiques pour enrichir l'offre de services de la bibliothèque municipale. Cependant, pour permettre d'accueillir au mieux les lecteurs et favoriser l'accès de cet équipement au plus grand nombre et notamment à de nouveaux publics, il convient d'enrichir nos collections et notamment de créer un fonds de BD adultes. Ainsi, une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat pour réaliser cette acquisition et ce au titre de la Dotation Générale de décentralisation - Concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique.

Il vous est donc demandé de délibérer sur cette demande de subvention.

Oùï ces explications,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE de l'Etat une subvention pour l'acquisition de collections notamment de BD adultes et ce au titre de la Dotation Générale de décentralisation - Concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique.

INDIQUE que le coût de cette opération d'acquisition de collections est d'un montant 3 761,05 € HT soit 3 967,91 € TTC (pour l'acquisition de 300 ouvrages).

PRECISE que le fournisseur retenu est la Librairie Nouvelle Réserve sise 5 Rue Maréchal FOCH à Limay (78520).

PRECISE que la somme est bien inscrite au budget primitif de la commune de l'année 2019 en faveur de la Bibliothèque et ce pour ces acquisitions.

N° 2019-03- 003 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES 400 COUPS

Madame le Maire rappelle que le Festival des Francos n'existe plus et qu'à sa place la Communauté Urbaine a souhaité créer une nouvelle association qui aura en charge de développer les spectacles culturels sur le territoire. Madame le Maire précise que l'adhésion étant d'un montant raisonnable, elle propose que la commune adhère à cette association.

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune de Guerville participait aux Francos que ce soit par l'accueil de spectacles ou la fréquentation de ces spectacles par les scolaires. Or, ce festival a connu sa dernière édition et pour reprendre ses activités, une nouvelle association a été créée, notamment par la Communauté Urbaine GPS&O. Il s'agit de l'association des 400 coups dont l'objet est de :

- Favoriser le partage d'expérience, la mutualisation, l'accompagnement, le conseil et le soutien aux acteurs culturels de la Vallée de la Seine dans leurs actions en direction du spectacle vivant jeune public ;

- Tendre à enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes en leur facilitant l'accès aux œuvres et aux ressources présentes sur le territoire. Travailler dans ce sens pour s'adresser à tous les jeunes du territoire, en permettant un maillage qui n'exclue ni les zones périphériques ni les zones urbaines et mettre en valeur les valeurs d'égalité, de mixité, de respect de l'autre, d'éducation à la citoyenneté ;

- Tendre à structurer sur le territoire les relations entre les événements, les équipements, et l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels ;

- développer comme opérateur, en lien avec les acteurs culturels et les communes, des actions de diffusion, de création, de mise en résidences mutualisées autour du spectacle jeune public.

L'adhésion à cette association est de 50 €/an. Il vous est proposé d'adhérer à cette association.

Oui ces explications,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adhérer à l'association des 400 coups pour un montant annuel d'adhésion de 50 €.

N° 2019-03 - 004 – AUTORISATION AU MAIRE A RENOUVELER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BLUES SUR SEINE POUR L'EDITION 2019 DU FESTIVAL BLUES SUR SEINE

Madame le Maire rappelle que chaque année la commune de Guerville participe au « festival Blues-sur-Seine » organisé par l'association Blues-sur-Seine. Dans le cadre de cette manifestation, l'association organise avec une classe de l'école élémentaire de Guerville, une animation autour d'un atelier musical comprenant 6 heures d'enseignement mais aussi une restitution ouverte au public de cet enseignement préalablement à un concert organisé à la salle des fêtes de Senneville. En contrepartie de ces animations, la commune de Guerville s'engage notamment au titre de la convention de partenariat, à apporter un soutien financier dont le détail est transmis ci-après.

Madame le Maire propose donc de renouveler ce partenariat et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'association Blues-sur-seine pour l'édition 2019 du « festival Blues-sur-Seine ».

Où les explications,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec Blues-sur-seine pour l'édition 2019 du festival Blues-sur-Seine.

PRECISE qu'au titre de cette convention, il est prévu une participation financière de la commune d'un montant total de 4 344,00 € TTC se décomposant comme suit :

- Achat d'ateliers d'initiation musicale (année 2019) pour 750 €HT soit 791,50 €TTC (TVA 5.5%)
- Adhésion à l'association Blues sur Seine pour 1000 € TTC.
- Concours financier pour un concert à la salle des fêtes de Senneville pour 2 552,50 € TTC

CHARGE Madame le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures utiles à cette décision.

Point n° 5 : Tirage au sort des Jurés d'Assises 2020

Madame le Maire rappelle que ce tirage au sort doit être réalisé en séance publique, mais que ce point ne donne pas lieu à délibération. Suivant les documents reçus, il convient de tirer au sort 6 personnes sur la liste électorale de Guerville, étant entendu que ces personnes doivent être âgées de plus de 23 ans. Madame DUPUIS indique qu'il lui semblait que les personnes âgées de plus de 70 ans ne pouvaient pas être tirées au sort, réponse lui est faite que dorénavant cette notion n'existe plus, mais qu'effectivement, les personnes de plus de 70 ans peuvent obtenir plus facilement une dispense (auparavant automatique).

Où ces explications, il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale.

INFORMATION DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES

• Points sur les élections européennes du 26 mai 2019 : Madame le Maire rappelle que dimanche prochain, se déroule le scrutin pour les élections européennes. Elle demande aux élus n'ayant pas donné leurs disponibilités de les envoyer à Madame THERAUD. De même, Madame le Maire invite toute personne souhaitant participer aux opérations de dépouillement à se faire connaître. Enfin, il est précisé que de nouvelles modalités pour le dépouillement nous ont été communiquées par circulaire. Un document synthétique sera donc transmis aux élus pour les en informer.

• La Plagne : Monsieur BURST demande si nous avons une date pour la réouverture des routes à La Plagne. Madame le Maire lui rappelle que s'agissant de la Grande Rue, une procédure est en cours mais que les propriétaires du bien en cause ont engagé des poursuites à l'encontre de plusieurs acteurs au dossier (service de l'eau de la CU GPS&O, propriétaire voisin, entrepreneurs ayant réalisé des travaux,...). Il s'agit donc dorénavant d'un contentieux porté devant les tribunaux dont nous ne maîtrisons pas le calendrier. S'agissant de la rue des Fontaines, il n'est pas possible de rouvrir la route tant que la partie de mur qui menace de s'effondrer n'a pas été sécurisé ou abattu. Ceci a été demandé au propriétaire. Monsieur BURST indique que les voies se dégradent. Madame le Maire lui rappelle que la voirie n'est plus de la compétence de la Commune mais de la Communauté Urbaine GPS&O, qui sont alertés, mais qui seuls peuvent engager les travaux. Monsieur BURST se plaint que l'égoutage le long des routes ne soit pas réalisé. Madame le Maire lui rappelle que ce travail est également de la compétence de la Communauté Urbaine GPS&O, que les services ont été relancés à plusieurs reprises, au regard notamment du manque de visibilité au niveau de certains carrefours et qu'il nous a été répondu que ces travaux devaient débiter la semaine dernière.

• Epareuse communale : Monsieur VERNIER demande si ce matériel est toujours en réparation. Réponse lui est faite que oui.

• Calendrier de ramassage des déchets : Monsieur DUMONTEIL demande si la Communauté Urbaine GPS&O a renvoyé les nouveaux calendriers, ceux distribués s'arrêtant en juin. Madame le Maire lui répond que la Communauté Urbaine a relancé un nouvel appel d'offres pour cette prestation mais que celui-ci a été déclaré infructueux car il n'y avait qu'un candidat (la SOTREMA). En attendant, le contrat avec la SOTREMA a été prolongé de 6 mois. S'agissant du calendrier, nous avons reçu de la Communauté Urbaine GPS&O la semaine dernière le document à valider, mais il s'est avéré que le document reçu ne concernait pas notre commune. Nous sommes donc dans l'attente d'un nouvel envoi. Madame DUPUIS demande si le calendrier sera, cette fois, bien distribué aux habitants des hameaux. Réponse lui est faite que cette distribution est commandée par la Communauté Urbaine et que cette remarque leur a bien été rappelée, eu égard aux dysfonctionnements de la dernière distribution.

• Bâtiments communaux : Monsieur DUMONTEIL indique que lors du troc de plantes, un administré a proposé bénévolement de nous apporter son expertise pour découvrir l'origine des odeurs persistantes au niveau du préau de l'école élémentaire. Contact va être pris avec lui.

• Travaux rue des sources : Monsieur DUMONTEIL indique un problème pour le ramassage des poubelles rue des sources en raison des travaux. Réponse lui est faite que nous avons été alertés, mais qu'il est difficile de trouver un point pour rassembler ces poubelles. Ce point va être rappelé à la société STUR qui coordonne les travaux pour la Communauté Urbaine GPS&O. Madame le Maire rappelle que faute de zone de retournement sur cette voie, jusqu'à présent la SOTREMA fait passer un petit camion, mais que la Communauté Urbaine refuse de payer le surcoût. La commune travaille donc pour trouver une solution pérenne sur cette zone, car il n'est pas certain que le futur titulaire du contrat accepte de continuer à faire passer un petit camion.

• Espaces verts : Monsieur BARRIER évoque la possibilité d'acquérir un broyeur pour faire nous même du paillage plutôt que de l'acheter. Monsieur HARDY lui répond que nous n'avons pas assez de déchets susceptibles d'être utilisés pour fabriquer nous – même notre paillage. Il faudrait trouver un partenaire susceptible de nous fournir de tels déchets. Il faut donc voir avec des élagueurs,...

• Sécurité : Mr VERNIER demande d'être prévenu quand les feuilles plastifiées pour signaler l'interdiction des quads et autres engins à moteur seront prêts afin que ceux-ci soient mis en place par les chasseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 20h00

Evelyne PLACET,
Maire de Guerville.